



Notice d'emploi N° 6113 / 2026

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 47 de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh) du 20 août 2025 (RS 916.161).

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Fongicide
Formulation:	WG granulés à disperser dans l'eau
Teneur en substances active:	37.50% cyprodinil; 25% fludioxonil
Nom UICPA:	4-cyclopropyl-6-méthyl-N-phenylpyrimidin-2-amine; 4-(2,2-difluoro-1,3-benzodioxol-4-yl)pyrrole-3-carbonitrile

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées. Les récipients ouverts qui n'ont pas été entièrement utilisés doivent être refermés.

Élimination

Récipients:	Les récipients vides doivent être confiés à la voirie en vue de leur élimination.
Restes de substances:	Les restes de substances doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Emballage et étiquetage

Le produit phytosanitaire doit être mis en circulation en Suisse dans son emballage d'origine et l'étiquette utilisée à l'étranger doit rester visible sur l'emballage (voir art. 69, al. 3, et 72, al. 3, OPPh).

La classification et l'étiquetage figurant sur l'étiquette étrangère d'origine font foi.

L'emballage doit en outre comporter les indications visées à l'art. 72, al. 1, let. a à c. Les indications concernant les possibilités d'utilisation du produit phytosanitaire et les charges liées à cette utilisation sont celles du produit phytosanitaire de référence homologué en Suisse (art. 47, al. 2). Pour l'étiquetage, il est possible d'utiliser la notice d'emballage établie par le service d'homologation (art. 52 OPPh). Sont réservées les prescriptions de la législation sur les produits chimiques et sur la protection de l'environnement.

Produits commerciaux

Switch

Numéro d'homologation fédéral: A-2854

Pays d'origine: Autriche

Numéro d'homologation étranger: 2619-1

Titulaire de l'autorisation étranger: STAR Agro Handels GmbH

Switch

Numéro d'homologation fédéral: A-2857

Pays d'origine: Autriche

Numéro d'homologation étranger: 2619-0

Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta Agro GmbH

Society

Numéro d'homologation fédéral: A-7274

Pays d'origine: Autriche

Numéro d'homologation étranger: 4306-0

Titulaire de l'autorisation étranger: Sharda Cropchem Ltd.

SINCLARE

Numéro d'homologation fédéral: A-7426

Pays d'origine: Autriche

Numéro d'homologation étranger: 4378-0

Titulaire de l'autorisation étranger: Sharda Cropchem Espana S.L.

Switch

Numéro d'homologation fédéral: D-6388

Pays d'origine: Allemagne

Numéro d'homologation étranger: 034419-00/053

Titulaire de l'autorisation étranger: OGET Innovations GmbH

Switch 62,5 WG

Numéro d'homologation fédéral: D-6916

Pays d'origine: Allemagne

Numéro d'homologation étranger: 034419-00/059

Titulaire de l'autorisation étranger: STAR Agro Handels GmbH

Switch

Numéro d'homologation fédéral: D-7169

Pays d'origine: Allemagne

Numéro d'homologation étranger: 034419-00/067

Titulaire de l'autorisation étranger: STAR Agro Handels GmbH

Serenva

Numéro d'homologation fédéral: D-7170

Pays d'origine: Allemagne

Numéro d'homologation étranger: 034419-00/068

Titulaire de l'autorisation étranger: STAR Agro Handels GmbH

CIPROCARE

Numéro d'homologation fédéral: D-7406

Pays d'origine: Allemagne

Numéro d'homologation étranger: 034419-00/070

Titulaire de l'autorisation étranger: Agrocure Chemicals KFT

Cyproxinil

Numéro d'homologation fédéral: D-7480

Pays d'origine: Allemagne

Numéro d'homologation étranger: 034419-00/071

Titulaire de l'autorisation étranger: Agrimotion Deutschland GmbH

Switch

Numéro d'homologation fédéral: F-2621

Pays d'origine: France

Numéro d'homologation étranger: 9500568

Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta France SAS

Life Scientific Cyprodinil/Fludioxonil

Numéro d'homologation fédéral: F-6688

Numéro d'homologation étranger: 2150571

Pays d'origine: France

Titulaire de l'autorisation étranger: Life Scientific Ltd

Pan Rouge

Numéro d'homologation fédéral: F-7128

Numéro d'homologation étranger: 2130070

Pays d'origine: France

Titulaire de l'autorisation étranger: Pan Amenity Ltd

Switch

Numéro d'homologation fédéral: I-2794

Numéro d'homologation étranger: 9578

Pays d'origine: Italie

Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta Italia S.P.A.

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Arboriculture			
abricotier	moniliose des fleurs et des rameaux	Concentration: 0,06%. Dosage: 1 kg/ha. Délai d'attente: 3 Semaine(s). Application: pendant la floraison.	14,17,18,25,26
abricotier, prunier (pruneau/prune), pêcher / nectarine	moniliose des fruits	Concentration: 0,06%. Dosage: 1 kg/ha. Délai d'attente: 3 Semaine(s). Application: Dès le stade 71-72 et 77-79.	10,14,16,26
pêcher / nectarine, prunier (pruneau/prune), abricotier	moniliose des fleurs et des rameaux	Concentration: 0,06%. Dosage: 1 kg/ha. Délai d'attente: 3 Semaine(s). Application: pendant la floraison.	10,14,16,26

Culture des baies

fraise	pourriture grise (Botrytis cinerea)	Concentration: 0,1%. Dosage: 1 kg/ha. Délai d'attente: 2 Semaine(s).	4,11,13,1 6
framboise	pourriture grise (Botrytis cinerea)	Concentration: 0,1%. Dosage: 1 kg/ha. Délai d'attente: 2 Semaine(s).	6,10,13,1 6,24
grand sureau	pourriture grise (Botrytis cinerea); maladie des baies	Concentration: 0,1%. Délai d'attente: 7 Jours.	6,7,10,13, 16
groseilles à grappes, cassis	colletotrichum	Concentration: 0,1%. Dosage: 1 kg/ha. Délai d'attente: 7 Jours.	6,7,10,13, 16,27
groseilles à maquereau	pourriture grise (Botrytis cinerea); colletotrichum	Concentration: 0,1%. Dosage: 1 kg/ha. Délai d'attente: 7 Jours.	6,7,10,13, 16,27
mini-Kiwi (Kiwai)	pourriture grise (Botrytis cinerea); Colletotrichum sur fruits	Concentration: 0,1%. Délai d'attente: 5 Semaine(s).	1,7,10,13, 16
mûre	pourriture grise (Botrytis cinerea)	Concentration: 0,1%. Dosage: 1 kg/ha. Délai d'attente: 2 Semaine(s).	6,9,10,13, 16
myrtille	Colletotrichum acutatum; pourriture grise (Botrytis cinerea)	Concentration: 0,1%. Dosage: 1 kg/ha. Délai d'attente: 7 Jours.	6,7,10,13, 16,27

Culture maraîchère

asperge	pourriture grise (Botrytis cinerea)	Dosage: 1 kg/ha. Application: après la récolte.	13,15,16
aubergine, tomate	sclérotiniose; pourriture grise (Botrytis cinerea)	Concentration: 0,1%. Délai d'attente: 3 Jours.	5,10,13,1 6
chicorée witloof (chicorée- endive)	pourriture grise (Botrytis cinerea); sclérotiniose	Dosage: 36 . Application: avant le stockage.	2,3,7,14,1 6,19
chicorée witloof (chicorée- endive)	pourriture grise (Botrytis cinerea); sclérotiniose	Dosage: 90 g/hl. Application: avant le stockage.	3,7,14,16, 19,23
chicorée witloof (chicorée- endive)	sclérotiniose; pourriture grise (Botrytis cinerea)	Dosage: 4,5 g/m². Délai d'attente: 21 Jours. Application: au début de la culture forcée.	3,7,14,16, 19
concombre	pourriture grise (Botrytis cinerea); sclérotiniose	Concentration: 0,1%. Délai d'attente: 3 Jours.	5,10,13,1 6
haricots	pourriture grise (Botrytis cinerea); sclérotiniose	Dosage: 0,5 - 0,8 kg/ha. Délai d'attente: 2 Semaine(s).	5,13,16
mâche, rampon	pourriture grise (Botrytis cinerea); rhizoctone	Dosage: 0,6 kg/ha. Délai d'attente: 35 Jours. Application: traitement au plus tard 14 jours après la plantation.	13,16,28
oignon	botrytis des feuilles de l'oignon	Dosage: 1 kg/ha. Délai d'attente: 2 Semaine(s).	5,13,16,2 8
oignon	pourriture blanche des Allium	Dosage: 1 kg/ha. Application: 1er traitement au stade 2 feuilles; le 2ème 3 semaines plus tard, (semis d'automne traiter au printemps).	13,16,28
pois	pourriture grise (Botrytis cinerea); anthracnose du pois; sclérotiniose	Dosage: 1 kg/ha. Délai d'attente: 14 Jours.	8,13,16
roquette	pourriture grise (Botrytis cinerea); sclérotiniose	Dosage: 0,5 - 0,7 kg/ha. Délai d'attente: 14 Jours.	7,12,13,1 6,28
salades (Asteraceae)	sclérotiniose; pourriture grise (Botrytis cinerea); rhizoctone	Dosage: 0,5 - 0,8 kg/ha. Application: traitement au plus tard 14 jours après la plantation.	5,13,16,2 8
serre: courgette	pourriture grise (Botrytis cinerea); sclérotiniose	Dosage: 1 kg/ha. Délai d'attente: 3 Jours.	5,7,10,13, 16

Culture ornementale

buis (Buxus)	cylindrocladium- déperissement des feuilles et rameaux	Concentration: 0,1%. Application: de mi-avril à octobre.	7,10,13,1 4,16,20,2 1
cultures florales et plantes vertes	pourriture grise (Botrytis cinerea)	Concentration: 0,1%.	6,13,14,1 6
gazon d'ornement et terrains de sport	moisissure des neiges	Dosage: 1,5 kg/ha.	6,16
rosier, arbres et arbustes (hors forêt)	pourriture grise (Botrytis cinerea)	Concentration: 0,1%.	6,10,13,1 4,16

Viticulture

vigne	pourriture grise (Botrytis cinerea)	Concentration: 0,1%. Dosage: 1,2 kg/ha.	1,10,14,1 6,22,29
-------	--	--	----------------------

Charges

- 1 1 traitement par parcelle et par année au maximum.
- 2 Pulvériser.
- 3 1 traitement au maximum par cycle de production.
- 4 Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 5 2 traitements au maximum par culture.
- 6 2 traitements par parcelle et par année au maximum.
- 7 Autorisé comme utilisation mineure.
- 8 2 traitements au maximum par culture avec un intervalle de 10 jours
- 9 Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 10 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.
- 11 2 traitements au maximum par culture et par année.
- 12 3 traitements au maximum par culture.
- 13 En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau.
- 14 Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.
- 15 3 traitements au maximum par parcelle et par année.
- 16 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
- 17 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection.
- 18 2 traitements au maximum par année par voie aérienne.
- 19 Après la durée d'action du traitement : bien aérer le local avant d'y retourner.
- 20 Traitements à 4 semaines d'intervalle.

- 21 SPa 1: Pour éviter le développement de résistances 4 traitements au maximum par parcelle et par année avec des produits du même groupe de matières actives.
- 22 Dernier traitement à la véraison, au plus tard à mi-août.
- 23 Trempage.
- 24 Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 25 Traitement par voie aérienne.
- 26 Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
- 27 Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 28 SPe 3: Dans le but de protéger les organismes aquatiques des suites d'un ruissellement, respecter une zone non traitée enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface.
Les dérogations figurent dans les instructions du service d'homologation.
- 29 Le dosage mentionné doit s'appliquer dans la zone des grappes et se réfère à une quantité standard de bouillie de 1200 l/ha (base de calcul).
-

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:
Phrases PPS

Tenir hors de portée des enfants.

- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.